

N° 89

PROJET DE LOI

rejeté le

SÉNAT

20 décembre 1985 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT,

*relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la
retraite des personnes non salariées des professions
agricoles.*

(Urgence déclarée.)

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi,
adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture,
après déclaration d'urgence.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 3038, 3137 et in-8° 940.

Sénat : 163 et 207 (1985-1986).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1985.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.